

Accompagnement - Vous préparez votre VAE

Une fois que vous avez reçu une réponse positive à votre demande de [recevabilité](#), vous pouvez remplir le **dossier de validation**. Ce dossier vous amène à décrire les activités réalisées en lien avec le diplôme visé et à expliciter les [compétences](#) que vous avez développées. Pour ce faire, vous pouvez être accompagné.

L'[accompagnement](#) à la VAE est une prestation payante. Il consiste en **un appui méthodologique** : formalisation du dossier de validation et/ou mise en situation professionnelle et/ou entretien avec le jury.

Objectifs :

- ▷ vous familiariser et vous approprier la logique du dossier de validation,
- ▷ vous permettre de développer votre capacité à décrire et analyser votre expérience,
- ▷ apprécier les attentes du jury au regard du référentiel de certification,
- ▷ vous guider dans le choix et la description des activités les plus significatives en lien avec le diplôme visé,
- ▷ vous préparer à la situation de validation, mise en situation professionnelle et/ou entretien avec le jury.

De quoi s'agit-il ?

L'accompagnement (**facultatif**) est **fortement recommandé**. Il est, en effet, reconnu pour améliorer les chances de réussite. Il peut commencer **dès que votre demande de recevabilité a été acceptée**. Il prend fin à la date d'évaluation par le jury. Il peut s'étendre en cas d'attribution d'une ou plusieurs partie de certification jusqu'au contrôle complémentaire.

Choisissez d'être accompagné pour :

- **Ne pas être seul** dans votre démarche et mettre toutes les chances de réussite de votre côté
- Adopter **une méthodologie de travail efficace** en bénéficiant des conseils d'un professionnel de la VAE qui connaît les exigences des certificateurs
- Maintenir **une dynamique positive** et gérer votre planning : respecter des échéances, avancer dans la rédaction ...
- Prendre **des temps dédiés** à votre progression en bénéficiant d'un regard extérieur
- Explorer votre expérience en la partageant **avec d'autres candidats** pour révéler vos compétences
- **Démystifier** les étapes du parcours de VAE
- **S'exercer** à l'étape du jury (simulation d'entretien et/ou mise en situation professionnelle en découvrant les plateaux techniques)
- ...

Prise en charge

L'accompagnement est une prestation payante qui peut être prise en charge, totalement ou en partie et qui est réalisée par des professionnels de la VAE.

Pour en savoir plus consultez la rubrique "[Etudiez les possibilités de financement](#)".

Tout au long de votre parcours, vous pouvez être appuyé par votre [conseiller en évolution professionnelle](#).
